



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 033
11 octobre 2023**

PROCÈS-VERBAL de la trente-troisième (33^e) séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mercredi 11 octobre 2023, à 19 h 30, au Centre administratif Saint-Frédéric, situé au 457, rue des Écoles, à Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

M^{me} Myriam Vigneault, représentante des parents – District 1 (P)
M^{me} Annie Boileau, représentante des parents – District 2 (P)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 3 ()
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4 ()
M. Jean-Claude Massé - représentant des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (M)
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant (P)
M^{me} Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel (P)
M^{me} Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (M)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)
(*Sans droit de vote*)

Membres représentant la communauté :

M^{me} Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
M^{me} Karen Lamothe, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (M)
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 03
TOTAL : 14

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications
M^{me} Maude TRÉPANIER Directrice générale adjointe
M^{me} Karine LUSSIER Coordinatrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 6 octobre 2023 et la convocation des membres du conseil à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 30

Rappel des fondements légaux à la convocation à la présente séance: Articles 163 et 164 – Loi sur l'instruction publique

163. Le président ou deux membres du conseil d'administration du centre de services scolaire peuvent demander la convocation d'une séance extraordinaire de ce conseil.

La séance est convoquée par un avis du secrétaire général transmis à chacun des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire au moins deux jours avant la tenue de la séance. Cet avis est accompagné des documents nécessaires à la tenue de la séance.

Le secrétaire général donne, dans le même délai, un avis public de la date, du lieu et de l'heure de la séance ainsi que des sujets qui feront l'objet des délibérations. Toutefois, la publication dans un journal n'est pas requise. 1988, c. 84, a. 163; 2020, c. 1, a. 59.

164. Au cours d'une séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent faire l'objet de délibérations et de décisions, à moins que tous les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire ne soient présents à cette séance extraordinaire et en décident autrement. 1988, c. 84, a. 164; 2020, c. 1, a. 60.

- 2. Période à la disposition de l'assistance**
- 3. Ajustements apportés aux orientations relatives à l'offre de services au secondaire**
- 4. Plan de mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027**

Levée de la séance

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. AJUSTEMENTS APPORTÉS AUX ORIENTATIONS RELATIVES À L'OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE (Direction générale – Dossier d'information)

En 2017, le Conseil des commissaires réaffirmait un énoncé de vision mettant en perspective l'importance d'offrir une diversité d'activités en lien avec les intérêts et les sources de motivation de nos élèves, que ce soit sous forme d'options, de concentrations ou de programmes particuliers. Ces activités devraient être inclusives et accessibles dans leur ensemble, que ce soit au niveau financier ou encore en ce qui a trait aux critères d'admission.

De plus, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation « 2014-2016 » nous invite à la vigilance pour protéger l'accès démocratique à un enseignement de qualité pour tous.

C'est donc à partir de ces prémices que se sont succédé des rencontres planifiées par la direction générale avec l'équipe de directions du secondaire afin d'amorcer une réflexion. Des constats, des enjeux et des besoins ont alors émergé de cette démarche qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'automne 2021.

En février 2022, le Conseil d'administration adopta les 5 principes directeurs afin d'orienter les travaux pour la modification de l'offre de service au secondaire.

Mise en contexte

Au printemps 2023, des forums ont été tenus auprès des élèves et des parents. Lors de ces consultations, plusieurs commentaires et suggestions ont été formulés quant à l'application des différentes orientations prises.

À la suite de ces forums, il nous apparaissait important de revoir certaines orientations afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Ainsi, les différentes instances ont travaillé à redéfinir certaines orientations et à élaborer un calendrier des opérations. Tous ces ajustements respectent les 5 principes directeurs.

RÉSOLUTION C.A. : 3001 / 2023

- CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs visant à augmenter le taux de diplomation et le taux de réussite de nos élèves ;
- CONSIDÉRANT le rapport du Conseil supérieur de l'éducation ;
- CONSIDÉRANT l'ouverture de l'école secondaire E en septembre 2024 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption en février 2022 des cinq principes directeurs ;
- CONSIDÉRANT les travaux réalisés par les différentes instances à partir des cinq principes directeurs ;
- CONSIDÉRANT les forums tenus au printemps 2023 auprès des parents ainsi que des élèves ;
- CONSIDÉRANT les commentaires et les suggestions reçus lors de ces forums ;
- CONSIDÉRANT le statut particulier du Programme d'éducation internationale (PEI) et celui en sport-études ;
- CONSIDÉRANT le souhait de permettre aux élèves de 4e et de 5e secondaire de terminer leur parcours scolaire dans le programme particulier qu'ils fréquentent pendant l'année scolaire 2023-2024 ;
- CONSIDÉRANT que l'offre de services comprendra des programmes uniques qui ne seront pas offerts dans chacune de nos écoles ;
- CONSIDÉRANT que chaque établissement pourra mettre en place un programme axé sur les sports, un autre en lien avec les sciences ou l'environnement et un troisième dans un volet artistique ;

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par Mme Myriam Vigneault:

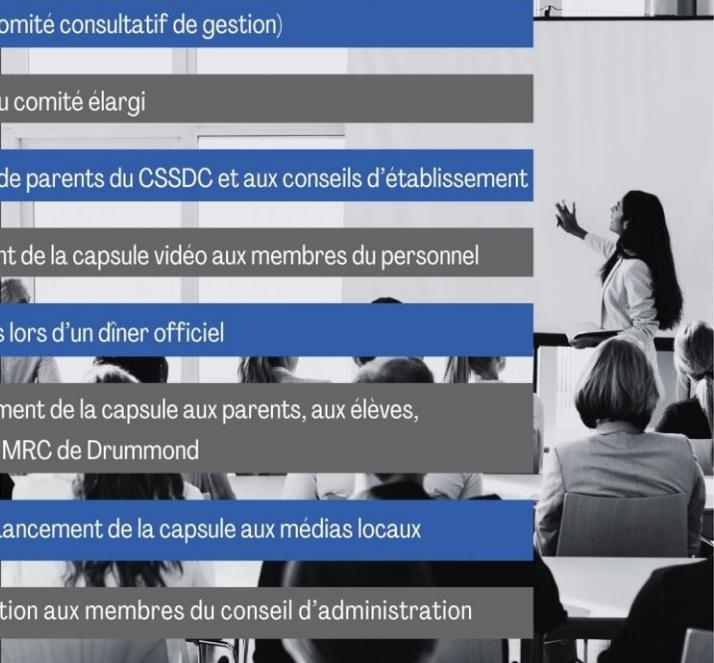
- D'adopter les ajustements apportés aux orientations tels que présentés en atelier de travail ;
- De maintenir les orientations confidentielles jusqu'à la fin du calendrier de présentation qui suit, soit le 24 octobre 2023:

Calendrier de présentation et des opérations 2023-2024

Calendrier des présentations
Offre de services au secondaire 2024-2025

Centre de services scolaire
des Chênes
Québec

- **Mardi 17 octobre 2023** | Présentation au CCG (comité consultatif de gestion)
- **Mardi 17 octobre 2023 (16 h 15)** | Présentation au comité élargi
- **Lundi 23 octobre 2023** | Présentation au comité de parents du CSSDC et aux conseils d'établissement
- **Mardi 24 octobre 2023 (en matinée)** | Lancement de la capsule vidéo aux membres du personnel
- **Mardi 24 octobre 2023** | Présentation aux élèves lors d'un dîner officiel
- **Mardi 24 octobre 2023 (en après-midi)** | Lancement de la capsule aux parents, aux élèves, aux députés ainsi qu'aux maires et mairesses de la MRC de Drummond
- **Mardi 24 octobre 2023 (en fin d'après-midi)** | Lancement de la capsule aux médias locaux
- **Mardi 24 octobre 2023 (en soirée)** | Présentation aux membres du conseil d'administration



Portes ouvertes : 25 janvier 2024 de 17 h à 20 h

Période d'inscriptions : 12 au 29 février 2024

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 (Direction générale)

Le projet de loi 105 du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2016, a modifié la Loi sur l'instruction publique pour y introduire le Plan d'engagement vers la réussite ainsi que le Comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Le PEVR du centre de services scolaire se veut en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Pour nous, il importe que ce plan d'engagement soit porteur de sens. Il s'agit d'associer les forces du milieu, de se sentir partie prenante de ce projet collectif. La contribution de chacun et de chacune peut faire une réelle différence.

Élaboré et proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE), le PEVR a été adopté en juin 2023 par le conseil d'administration.

Afin de faire vivre ce plan d'engagement vers la réussite et que tous les acteurs du milieu puissent travailler collectivement à l'atteinte des cibles fixées, le CERE a travaillé à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui couvre la période complète du PEVR (2023 à 2027) et d'un plan d'action qui devra être revu annuellement.

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION C.A. : 3002 / 2023

- CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que chaque centre de services scolaire doit se doter d'un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère ;
- CONSIDÉRANT que sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du Ministère, conformément aux modalités prescrites ;
- CONSIDÉRANT les principaux constats qui se sont dégagés, constats documentés permettant d'établir le portrait organisationnel du centre de services scolaire et de faire le choix de cibles d'améliorations porteuses de sens pour la communauté éducative ;
- CONSIDÉRANT les travaux menés par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves afin d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un Plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1 de la LIP ;
- CONSIDÉRANT la réception de la lettre de confirmation de la conformité de notre plan d'engagement vers la réussite nous permettant de procéder à la diffusion ;
- CONSIDÉRANT les mandats du comité d'engagement pour la réussite des élèves précisés à l'article 193.7 LIP nous y retrouvons, entre autres, que le comité a pour rôle d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire ;
- CONSIDÉRANT les travaux menés par comité d'engagement pour la réussite des élèves, lors de la rencontre du 14 septembre dernier, portant sur le plan de mise en œuvre incluant un plan d'action ;
- CONSIDÉRANT l'atelier de travail réalisé avec les directions d'établissement lors du comité consultatif de gestion du 19 septembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT que le plan d'action découlant du plan de mise en œuvre devra être revu annuellement ;

Il est proposé par M. Bernard Gagnon et appuyé par M. Ugo Martin :

- D'adopter le plan de mise en œuvre 2023-2027 et le plan d'action 2023-2024 tel proposé par le comité d'engagement pour la réussite ;

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 39, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil d'administration.

Le secrétaire général,

Normand Page

La présidente,

Annie Boileau